

LE CASTOR

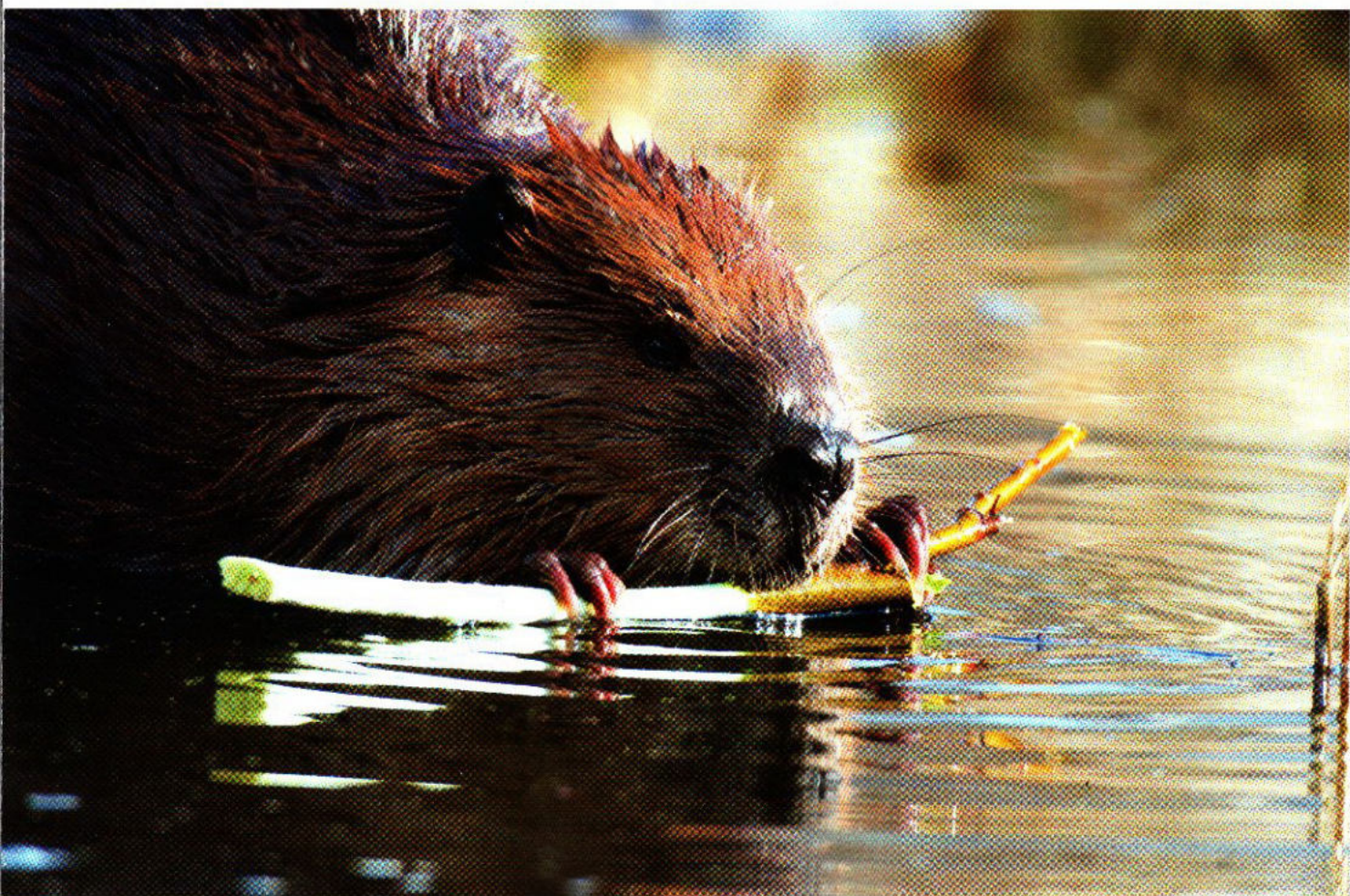
Un "ingénieur-bâtisseur" absent de l'Ariège

Parmi la biodiversité des cours d'eau en Ariège, il manque un bâtisseur, le castor, disparu du département depuis plusieurs siècles ; les associations de protection de l'environnement, le Comité Écologique Ariégeois et l'Association pour la Protection des Rivières d'Ariège-Le Chabot, proposent de le réintroduire afin de revitaliser les cours d'eau.

Le castor, ce rongeur semi-aquatique, est l'un des mammifères sauvages qui a fait le plus l'objet de réintroductions.

Le castor européen est aujourd'hui protégé par la Convention de Berne - Annexe 3.

Il est aussi en cours de réintroduction dans plusieurs pays d'Europe, dont en Suisse, Allemagne, Belgique, Pays-Bas. En France, il est l'objet d'une réintroduction depuis quelques années dans certaines régions.



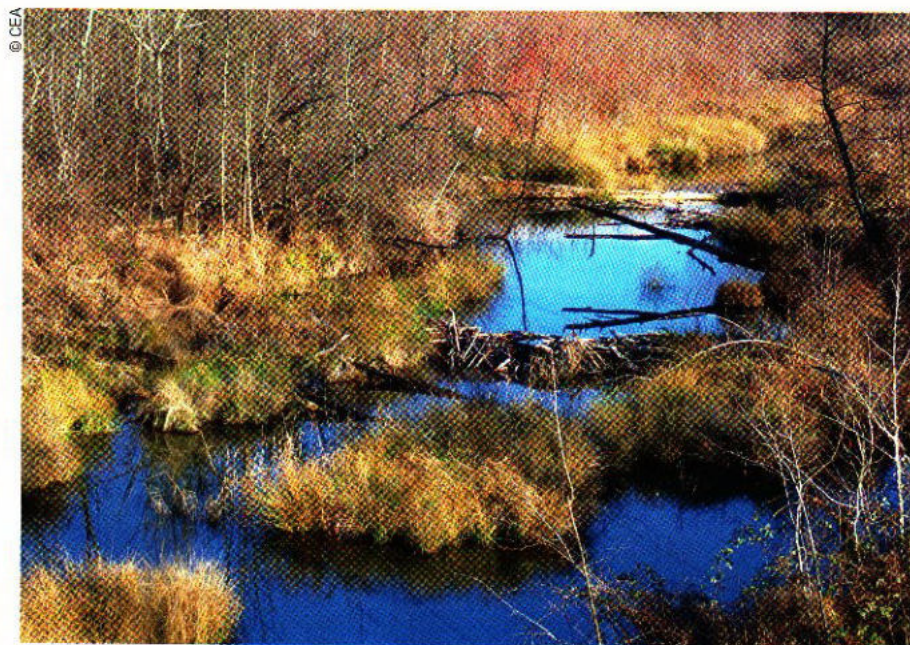
Ces deux associations portent aujourd'hui un dossier de réintroduction du castor sur le département : « *Nous avons constaté des embâcles sur l'Arize au Mas d'Azil, l'idée est partie de là, cela ressemblait à ce que faisaient les castors* », raconte Daniel Strub du CEA, qui a contacté les spécialistes locaux des cours d'eau, en l'occurrence le Chabot. « *Cela faisait longtemps que nous étions intéressés par les castors en raison des enjeux auxquels nous confronte le changement climatique* », indique Henri Delrieu, porte-parole du Chabot, qui précise : « *Cela passe par le ralentissement du cycle de l'eau, et le castor peut être un auxiliaire formidable pour cela.* » Depuis douze millions d'années, le castor a façonné les cours d'eau, les ripisylves et la végétation des berges en créant les conditions pour qu'une biodiversité diversifiée puisse s'exprimer. Le castor était présent jusqu'au XII^e siècle sur quasiment tous les cours d'eau d'Europe ; il a disparu de l'ouest de la France au XVII^e siècle. Chassé pour sa chair, sa fourrure et son castoreum très prisé en parfumerie et en médecine, il a failli être éradiqué au XIX^e siècle. Seules trois populations relictuelles de moins de quarante individus ont survécu dans le delta du Rhône. Suite à sa mise sous protection en 1968, puis aux réintroductions à partir des années cinquante, les castors ont reconquis une partie des grands bassins fluviaux français et européens. En Occitanie, des castors ont colonisé la Dourbie et le Tarn, mais la succession de barrages sur la Garonne rend peu probable un retour naturel du castor sur le département.

UNE SI LONGUE ABSENCE

La présence du castor en Ariège semble remonter aux alentours du XVI^e siècle, cela dit, Gaston Fébus n'en parle pas dans son livre sur la chasse, publié au XIV^e siècle. À l'époque de Saint-Louis, une peau de castor valait plus de dix fois le prix d'un porc ; l'animal étant facile à chasser et n'étant pas farouche, sa capture était facilitée. Selon Henri Delrieu, la réintroduction du castor pourrait constituer un des moyens pour ralentir le cycle de l'eau : « *Il n'y a pas meilleur technicien pour cela et pour permettre à l'eau d'être présente tout au long de l'année dans les cours d'eau.* » Le fait d'accélérer le cycle de l'eau, notamment pour les usines

hydroélectriques pour lesquelles il faut rattraper la pente du terrain pour raccourcir le cheminement de l'eau, appauvrit les zones humides et autres milieux aquatiques. « *On s'imagine que l'on va retenir l'eau avec des barrages, mais on régule les cours d'eau avec pour corollaire la disparition des crues utiles qui servent à restaurer les milieux associés, les zones humides, les nappes phréatiques qui se rechargent et ralentissent le cycle de*

l'eau », explique le porte-parole du Chabot. Il est de bon ton de dire que l'eau qui tombe sur l'Ariège ne fait que passer : « *Ce n'est pas en créant plus de retenues que l'on va régler ce problème.* » Ralentir le cycle de l'eau permettrait de retrouver de l'humidité ambiante, la capacité de remobiliser de l'eau par évapotranspiration, et la restitution douce via les nappes phréatiques dont le rôle est de se charger en période de fortes



Le castor a besoin d'une profondeur d'au moins six mètres d'eau, et établit des barrages sur des cours d'eau dont la largeur est inférieure à six mètres.





Avec un poids pouvant atteindre 20 kg, le castor est le plus gros rongeur d'Europe.



Un cours d'eau avec une large ripisylve est tout à fait favorable au castor.

eaux, et de restituer en période de basses eaux. Si le castor ne parviendra pas à lui seul à inverser la tendance, sa présence contribuerait au moins à un semblant d'équilibre. « Si on arrive à retenir les petites crues sur les affluents par des barrages de castor, on n'aura pas de grandes crues dévastatrices en aval », fait remarquer Daniel Strub qui affirme sans détour : « Un cours d'eau sans castor, cela devient un égout, en ce sens que le cours d'eau ne sert qu'à évacuer l'eau qui part au loin et risque de faire des dégâts. »

Environ un tiers de l'eau est retenu par les barrages de castor, ceux-ci jouent alors le rôle de filtres, à la fois pour les matières en suspension, mais aussi pour des résidus de

produits phytosanitaires. « Un barrage de castor retient environ 70 % des matières en suspension, les pesticides sont absorbés et dégradés jusqu'à 90 % », confirme Daniel Strub. Le castor est essentiellement herbivore, de ce fait il est moins sensible à la pollution de l'eau, contrairement à la loutre. Son comportement diffère selon qu'il se trouve sur un réseau de petits ruisseaux ou sur des rivières importantes. « Sur les grandes rivières, il ne fait quasiment pas de barrage, il a suffisamment d'endroits qui lui permettent un accès immergé, donc sécurisé, à sa hutte », l'objectif du barrage est essentiellement de

pouvoir bénéficier d'un accès sécurisé à son logis. Ce dont il n'aurait pas besoin sur l'Ariège, contrairement aux petits cours d'eau dans lesquels il va favoriser la montée de la lame d'eau entre vingt et quarante centimètres. « C'est considérable en matière d'accumulation en fonction de la surface impactée, cela signifie que l'on aura une zone d'accompagnement qui s'humidifie et qui va permettre de stocker une quantité d'eau non négligeable », conclut Henri Delrieu. Le castor a un effet de ralentisseur de crue, et un effet de restitution en cas de besoin, il fait cela gratuitement, endossant une utilité économique

Sur les rivières importantes, le castor n'a pas besoin de construire des barrages pour sécuriser sa hutte.

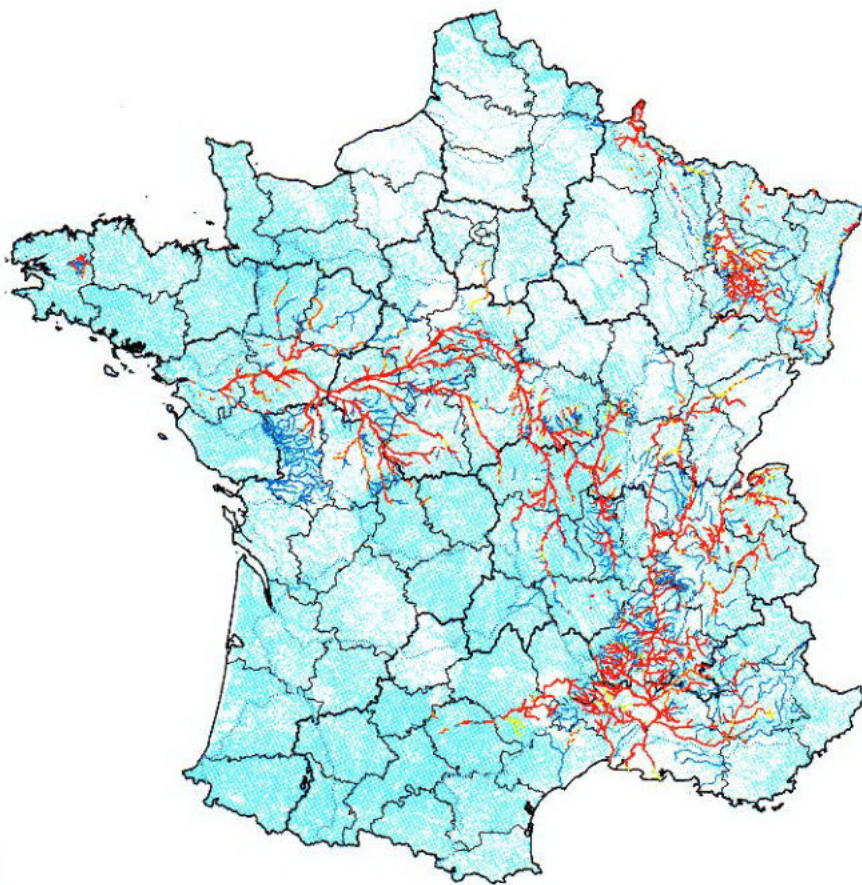


en plus qu'environnementale en matière de biodiversité. L'animal a besoin d'une ripisylve riche et étendue ainsi que d'un réseau de cours d'eau secondaires, lequel s'avère relativement dense sur le département. La Lèze semble représenter un cours d'eau emblématique sur lequel il rendrait immédiatement des résultats les plus utiles : « *Les riverains sont confrontés à des problèmes récurrents de crues majeures avec des transports de limon très importants, entraînant le lessivage des sols* », remarque Henri Delrieu.

UN AUXILIAIRE DE L'ÉQUILIBRE ENVIRONNEMENTAL

Le syndicat de rivière avait pourtant mis au point un projet de bassins d'écrêtement de crues, celui-ci n'a jamais été réalisé en raison de son coût. Par la suite, l'Agence de l'Eau a demandé une série de petites retenues : « *C'est exactement ce que le castor est capable de faire et d'entretenir* », estime Henri Delrieu qui ajoute : « *La Lèze où il y a un degré d'acceptabilité et de compréhension de la part des pouvoirs publics et des élus locaux serait un site propice.* » Outre la Lèze, les rivières favorables à une éventuelle réintroduction seraient l'Arize, comparable à la Lèze, mais moins impactée, et le Salat, qui permettrait une recolonisation de l'amont de la Garonne, malgré un nombre important de seuils, mais qui demeurent franchissables. L'Hers présente également un biotope tout à fait favorable, notamment de Mirepoix à Mazères, où subsiste une ripisylve large et épaisse. Chacun garde l'image du castor bûcheron, coupant les arbres sur les berges, au grand dam de certains riverains. Les éventuels inconvénients que le castor pourrait apporter à un endroit ne vont pas correspondre aux avantages au même endroit : « *Si un agriculteur voit son pré à proximité d'un cours d'eau qui reste vert tout l'été, c'est peut-être grâce au castor qui se trouve à l'amont* », avance Daniel Strub qui cite également au crédit du castor : « *Le petit village qui n'a plus les pieds dans l'eau au moment des crues.* » Il se trouve que les bénéfices dus à la présence du castor sont beaucoup moins visibles que les inconvénients qui peuvent être constatés : « *C'est un animal qui vit près du cours d'eau, il n'est pas à l'aise et vulnérable à plus de quinze mètres du cours d'eau* », confirme Henri Delrieu.

En fait, le castor jardine la ripisylve qui reste son domaine de prédilection, et si une plan-



L'aire de répartition du castor en France ; en Occitanie, le Tarn, l'Aveyron, la Lozère et le Gard abritent des castors dans leurs cours d'eau.

tation de jeunes arbres se trouve sur sa route, elle peut être protégée. « *Nous avons intérêt à réfléchir à tout ce qui peut briser le cycle dans lequel on se trouve* », le CEA et l'APRA le Chabot ne revendiquent nullement la propriété du projet : « *Si le Parc Naturel Régional souhaite le reprendre, ce sera intéressant et surtout plus efficace ; notre objectif est la réintroduction du castor, ce sont les milieux qui sont en jeu.* » Les deux associations ont répondu à un appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, celle-ci n'a pas donné suite. Néanmoins, le dossier de réintroduction va bientôt partir à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. « *Il faut absolument que le projet sorte du cadre du CEA et du Chabot, les syndicats de rivière seraient les mieux placés pour gérer une telle opération* », veut croire Daniel Strub, dont l'objectif est la création d'un comité de pilotage qui intégrerait tous les usagers de l'environnement et les syndicats de rivière : « *Le PNR reste frileux, mais n'est*

pas opposé. » En admettant que cette réintroduction aboutisse, les changements ne se feront sentir que plusieurs années après, le temps que la population augmente, puis se stabilise. « *Dans tous les cas, ce sera long, il a fallu dix ans pour le bouquetin* », rappelle Henri Delrieu qui prévient : « *Au rythme auquel se dégrade la biodiversité, il y a urgence ; plus tôt on aura les atouts, mieux nous aurons de capacité de résilience face au changement climatique, ce n'est pas une lubie, c'est de l'utilitaire, c'est un des moyens que l'on doit se donner.* » Mais en Ariège, on se méfie trop souvent de l'animal sauvage, que l'on souhaite toujours repousser de plus en plus loin. Si on avait voulu réintroduire la loutre, il y a quelques années, il y aurait eu des levées de bouclier, sauf qu'elle est arrivée toute seule, et aujourd'hui, elle est intégrée au territoire. Alors, pourquoi pas un ingénieur qui travaille pour le bien des cours d'eau, et gratuitement en plus.

PHILIPPE SERPAULT